

# Animateur enfance - jeunesse (h/f)

Offre n° 0038210600321980

Publiée le 14/06/2021

## Synthèse de l'offre

<b>Employeur</b>	<u>MAIRIE DE MEYRIEU-LES-ETANGS</u> Verjole 38440 MEYRIEU-LES-ETANGS
<b>Département de travail</b>	Isère
<b>Secteur du lieu de travail</b>	Nord Isère
<b>Poste à pourvoir le</b>	01/09/2021
<b>Date limite de candidature</b>	13/07/2021
<b>Type d'emploi</b>	Emploi temporaire
<b>Durée de la mission</b>	12 mois
<b>Nombre de postes</b>	1
<b>Ouvert aux contractuels</b>	Oui (Art. 3 alinéa I dispositif 1 loi 84-53) 

## Détails de l'offre

<b>Famille de métier</b>	Education, animation et jeunesse > Accompagnement éducatif	<b>Grade(s) recherché(s)</b>	Adjoint d'animation
--------------------------	--	------------------------------	---------------------

**Métier(s)** Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, Animateur ou animatrice éducatif accompagnement périscolaire

### Descriptif de l'emploi

Accueil péri scolaire et Scolaire

### Missions

Accueillir, Animer et Encadrer un groupe d'enfants, de jeunes ;  
Proposer des temps d'Animation  
Expliquer et veiller au respect des règles de vie  
Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants

### Profils recherchés

- SAVOIR-FAIRE :
- participation à l'élaboration du projet pédagogique ;
- analyser les besoins et les caractéristiques des publics accueillis ;
- animation des activités et accompagnement des publics accueillis ;
- encadrer des activités de loisirs et les adapter aux différents publics ;

**Temps de travail** Non complet, 18h00 hebdomadaire

## Contact

Téléphone collectivité

04 74 58 30 36

**Adresse e-mail**

[mevrie.lesetangs@orange.fr](mailto:mevrie.lesetangs@orange.fr)

**Informations complémentaires**

Monsieur Alain Couturier, Maire

Madame Stéphanie Clovel - Panay, Adjointe en charge des Affaires Scolaires

## Travailleurs handicapés

---

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.